



Les Verts Commission Mer et Littoral

Septembre 2004

Bilan d'activité 2003-2004 – Présenté au CNIR le 11 Septembre 2004

Les marées noires sont l'image choc des dégâts que peut faire une société industrielle basée sur le principe du toujours moins cher. Et la défense de la propreté de la mer est un cheval que nombre de chevaliers blancs de la politique enfourchent allègrement.

Nous avons ainsi vu lors des dernières européennes Philippe de Villiers, dont le parti a refusé à Bruxelles la commission d'enquête sur les causes du Prestige, présenter la lutte anti-marée-noires comme le symbole de l'incompétence de l'Europe, et de la possibilité des Etats de faire mieux. Et nous avons vu les Radicaux de gauche choisir comme tête de liste dans le grand Ouest Jo Le Guen, chouchou des médias nouveau venu en politique, qui a récupéré pour son compte beaucoup de bonnes choses sur ce qu'il convient de faire, mais qui a pris la défense des armateurs contre les marins en soutenant le projet de pavillon de complaisance RIF.

Les marées noires occupent effectivement beaucoup du temps de la commission depuis décembre 1999. Et cela risque malheureusement de continuer un certain temps.

Après les « 25 propositions », nous avons travaillé en commun avec nos parlementaires et députés européens pour faire avancer les positions des Verts, et des débats ont eu lieu ici en CNIR pour clarifier nos positions sur certains points des Directives européennes. Comme par exemple les lieux de refuge, objet d'une motion au CNIR de juin 2003.

Nous avons participé, par ailleurs, à la rédaction de la brochure « marées noires », éditée à l'occasion de la campagne pour les européennes.

Mais, contrairement à ce qui pourrait apparaître si on se contentait de coller aux seules choses qui sont médiatiques, **le champ d'activité de la Commission Mer et Littoral n'est pas limité aux marées noires.**

Et, si un jour, résultat de nos actions, celles-ci deviennent un mauvais souvenir, il restera du travail pour notre commission.

Tout d'abord, pour étudier toutes les causes qui peuvent porter atteinte à la Mer, à son écosystème, à sa faune et à sa flore, et essayer d'apporter des réponses aux problèmes posés.

Nous savons tous que les pollutions qui viennent de terre (95% des pollutions marines) sont beaucoup plus importantes que les pollutions dues aux rejets d'hydrocarbures, volontaires ou accidentels.

Pollutions des innombrables déchets chimiques et autres, qui, de ruisseaux en rivières, aboutissent à la mer.

Pollutions agricoles et urbaines que nous dénonçons depuis longtemps, mais aussi pollutions industrielles atmosphériques, qui amènent des dioxines dans les graisses des poissons et du DDT dans celles des ours polaires.

Sans oublier les conséquences de l'élévation de la température de l'eau, et des gaz à effet de serre.

Car si les marées noires sont médiatiques parce qu'elles touchent les plages et nos loisirs de vacances, les atteintes aux récifs coralliens et à l'écosystème côtier sont toutes aussi graves, sinon plus.

Le champ de compétence de la commission Mer et Littoral comprend donc la question de la préservation de la mer, du littoral, et des espaces naturels côtiers. Je viens de l'évoquer.

Mais nous devons également vous fournir des éléments d'analyse et des documents sur tout ce qui touche aux activités humaines qui y sont liées.

Ainsi du **transport maritime**.

Au-delà des propositions que la commission a faites pour en finir avec tous les Erika et autres déversements de déchets d'exploitation, il y a le moyen de transport le plus écologique, le plus économe en énergie, 50 fois moins gourmand que le transport par route.

C'est pourquoi la commission a proposé le soutien au **développement du cabotage maritime**. Soutien qui doit normalement s'accompagner de subventions capables de redresser les distorsions de concurrence avec la route.

Mais c'est également dans ce secteur économique que la mondialisation est la plus avancée, ce qui se traduit par le système des pavillons de complaisance, et la pratique des sociétés de main d'œuvre off-shore comme intermédiaires pour employer les marins.

Notre soutien au cabotage maritime doit donc être accompagné d'**exigences de sécurité pour les navires** et de **conditions sociales acceptables** au niveau européen pour les lignes maritimes. Conditions nécessaires avant toutes subventions.

C'est le cas en particulier pour le projet d'*autoroutes de la mer* qui a fait l'objet d'un atelier à Toulouse.

Ce projet qui présente des aspects positifs fait suite au rapport du sénateur De Richemont. Lequel rapport a par ailleurs donné naissance à la proposition de Loi instituant un « Registre International Français » (RIF), qui met en place un pavillon de complaisance français.

Des documents d'analyse ont été donnés aux parlementaires sur ce texte.

Autre activité humaine liée à la mer et au littoral, **la pêche et les cultures marines**.

Concernant les cultures marines, nous constatons que de plus en plus de zones sont envahies non seulement par des algues vertes, mais aussi par des algues toxiques qui portent atteinte aux habitants du littoral et à la conchyliculture.

Concernant la pêche, les Verts sont aujourd'hui le seul parti politique capable à la fois de tirer la sonnette d'alarme sur la diminution des ressources halieutiques et de défendre la petite pêche côtière, ici en Europe, et là-bas dans les pays du Sud.

En proposant une **gestion avec les pêcheurs** et pas contre eux, par l'**utilisation d'engins sélectifs**, et des **mesures de protections adaptées aux situations**, qui sont différentes selon les zones de pêche considérées et les cultures locales.

Ceci en prenant des mesures qui doivent aller dans le sens de **meilleures conditions de sécurité et de travail des marins pêcheurs**.

Pour toutes ces questions, **la commission a pris sa place dans le processus programmatique** et dans les programmes de campagne.

J'ai été amené à me déplacer il y a un an à Bayonne¹ à la demande des Verts Européens., et j'ai participé à plusieurs réunions de campagne, à Brest et St Nazaire en particulier.

Plusieurs membres de la commission ont déposé, par ailleurs, dans le cadre de l'enquête sur le renouvellement d'exploitation du gisement de Maërl des Glénans².

Les questions sur lesquelles le travail de réflexion commencé il y a des années par la commission est bien avancé ont fait l'objet de fiches thématiques qui sont disponibles sur le site.

Nous travaillons à la mise à jour continue de ces fiches thématiques, mais des sujets ne sont pas encore assez explorés, ou n'ont pas encore fait l'objet de fiches thématiques.

Ainsi de **la navigation sportive et de loisirs**, et de l'augmentation continue des bateaux de plaisance, ce qui s'accompagne d'une demande croissante de nouvelles places dans les ports. Et se traduit parfois par des extensions au détriment de la pêche artisanale.

Nous avons prévu, à l'occasion du bilan de la commission il y a un an³, de travailler sur ce sujet, où sont en cause le partage de l'espace en mer, les pollutions marines par peintures et autres produits toxiques, les problèmes d'envasement/dévasements des ports...

Le travail a commencé. Un atelier lors des journées d'Eté 2003 a déblayé le terrain et apporté une première série de propositions que la commission peut faire.

Ainsi également de l'aquaculture et des cultures marines. Le sujet est étudié par la commission depuis longtemps.

Un atelier prévu à Toulouse sur le sujet n'a malheureusement pas pu se tenir.

J'en viens au Littoral, autre lieu où le partage de l'espace entre préservation et activités économiques d'une part, entre les diverses activités économiques de l'autre, est l'occasion de luttes importantes.

La loi Littoral est attaquée :

Le décret du 29 mars 2004 ouvre la porte à toutes les dérives des maires des communes littorales, pour les « aménagements légers » liés aux activités professionnelles côtières.

Deux rapports parlementaires (Sénat et Assemblée Nationale) du 21 juillet demandent de « desserrer le carcan » d'une réglementation qu'il considèrent comme trop contraignantes.

Le gouvernement a entendu les « maires-députés » et discutera, le 14 septembre, lors d'un Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire, des modifications qu'il compte apporter aux textes les rendre plus souples, au travers d'un « projet de loi sur le développement des territoires ruraux »⁴, et de la refonte des décrets. C'est en fait **la Loi Littoral et l'ensemble de la jurisprudence actuelle qui risque d'être mis à mal.**

La plus grande vigilance nous semble donc nécessaire, avec un travail en commun entre nos parlementaires, la commission Mer et Littoral, et les militants des régions côtières, en liaison avec l'ensemble des associations de défense de l'environnement que nous cotoyons dans les luttes. Il va

¹ 11 avril 2003

² Octobre/novembre 2003 – Mairie de Fouesnant

³ février 2003

⁴ Nous avons informé nos députés afin qu'ils soient vigilants lors de l'examen de cette Loi.

sans doute être nécessaire de mener des luttes (les formes restant à déterminer) et **Les Verts devront être en première ligne.**⁵

Il est donc urgent aujourd'hui de faire le point des grignotages de la loi, des victoires obtenues contre les bétonneurs, de la jurisprudence et des moyens que nous avons, dans nos associations et en tant qu'élus, pour faire respecter notre littoral.

Ce que devrait permettre la **formation CEDIS que nous organisons le samedi 9 octobre.**

Il me reste à vous parler de **la vie de la commission.**

Depuis un an, la commission s'est réunie 6 fois. Mais le principal du travail se fait par contacts téléphoniques ou emails, entre des adhérents répartis principalement sur les zones proches du rivage, et donc fortement éloignés les uns des autres.

Notre fichier comporte 31 adhérents dont 20 ont payé leur cotisation 2004.

Et nous avons également, dans le fichier, une liste d'une vingtaine de professionnels du monde maritime, à qui nous demandons parfois leur avis.

Enfin, nous avons mis dans notre fichier une partie d'entre vous, à savoir les Cniriens côtiers, afin de vous informer sans perte de temps des points pour lesquels il nous semble que vous devez être informés sans tarder, et nous avons commencé à reconstruire le fichier des correspondants des régions maritimes, ce qui est encore plus important maintenant que toutes les régions maritimes métropolitaines disposent d'élus Verts dans les exécutifs.

Car c'est dans la mesure où il y aura un travail en commun important entre notre commission et les élus et Cniriens concernés que nous serons en mesure de produire un bon travail, adapté aux besoins.

Une information pour terminer.

La Commission Européenne comprend maintenant un Commissaire à « La pêche et aux Affaires Maritimes », qui est Maltais⁶, et dont la première tâche va être de préparer un « Livre Vert sur la Politique Maritime en Europe ».

Entre ce qui se mijote à Paris et les débats prévus à Bruxelles, notre commission a donc largement de quoi s'occuper.

Notre seul souhait est de voir de nombreux adhérents, Cniriens ou non, élus ou non, venir nous renforcer, afin de nous permettre de continuer à faire face.

⁵ Nous devons sans doute également préparer dès à présent des vœux à faire voter dans les assemblées locales (Conseils Régionaux) pour le maintien de la Loi Littoral. Et à faire un communiqué national dès le lendemain du CIAT.

⁶ Joe BORG